

CTPM du 2 juillet 07. Déclaration liminaire de la Fédération SUD EDUCATION

Monsieur Le Président,
Mesdames, Messieurs

La fédération SUD EDUCATION ne peut qu'approuver l'abrogation du décret n°2007-187 du 12 février 2007 relatif aux obligations réglementaires de service du personnel enseignant du second degré. Pour autant, l'abrogation de ce décret doit s'accompagner de mesures de restitutions de postes, de créations de blocs de moyens provisoires, du réemploi et de la titularisation de nos collègues précaires.

Plus généralement, nous ne pouvons que totalement désapprouver le recours aux heures supplémentaires. Moyen d'esquiver la nécessaire augmentation des salaires et facteur de pertes d'emplois.

L'annonce faite le 28 juin par le ministre dans la presse, d'une suppression d'au moins 10 000 emplois d'enseignants et de personnels de vie scolaire dans l'Education Nationale, est pour nous totalement inadmissible. Avec les recherches STAR et PICKETTY, nous avons la confirmation de ce que nous analysons dans nos classes : la baisse des effectifs favorise les enfants qui ont des difficultés scolaires et les enfants des classes populaires. Ces 10 000 suppressions de postes, entraîneraient une augmentation des inégalités scolaires et tourneraient le dos à une politique ambitieuse pour l'égalité des droits. Elles fragiliseraient également un peu plus le travail indispensable des services de vie scolaire des établissements. Par ailleurs, de nombreuses catégories de personnels nous témoignent de leurs conditions de travail rendues difficiles de part les sous effectifs : personnels administratifs, ouvriers, du secteur médico-social etc.

Cette politique de réduction des effectifs des personnels, sous-entend que ces mêmes personnels sont une charge, un poids pour les finances de l'Etat. Alors même que des cadeaux fiscaux aux catégories sociales très aisées ont été multipliés ces dernières semaines. Ce projet s'inscrit dans la logique de remise en cause récurrente des statuts des personnels et dans le recours toujours plus grand à la précarité et aux heures supplémentaires. D'une certaine façon, elle discrédite les personnels et le service public d'éducation auprès des usagers. Cette politique est très mal vécue par les personnels.

Rappelons simplement que 10 000 postes supprimés dans l'Education Nationale, ce sont 10 000 emplois de moins proposés aux salariés en recherche d'emploi.

**Pour la fédération SUD EDUCATION,
L'Éducation n'est ni un coût, ni un investissement, c'est un droit.**

L'annonce régulière de la suppression de la carte scolaire, de l'autonomie concurrentielle des établissements, du renforcement des prérogatives des chefs d'établissement (en particulier en matière de recrutement de personnels précaires), couplée à une logique de socle commun pour les uns et de programmes pour les autres, annonce un horizon chargé de menaces pour l'Ecole Publique.

C'est cette logique qui travaille le projet de loi « portant organisation d'une nouvelle université. » Projet de loi dont la fédération SUD EDUCATION demande le retrait.

La mise en concurrence généralisée des individus, des établissements, est une vision idéologique du monde qui met chacun en concurrence avec tous.

**A cette compétition source de conflits et d'inégalités,
la fédération SUD EDUCATION oppose une vision du monde basée sur la coopération et l'égalité sociale.**

Vous comprendrez, monsieur le Président, mesdames, messieurs, qu'une approbation ponctuelle de l'abrogation d'un décret combattu par toute la profession, ne saurait valoir quitus pour l'ensemble de projets en contradiction totale avec notre orientation syndicale.

La fédération SUD EDUCATION soutient les personnels, les jeunes et les parents d'ores et déjà engagés dans l'action. Elle est disponible pour participer pleinement à des démarches unitaires avec les organisations syndicales des personnels, les syndicats étudiants et lycéens, ainsi que les associations de parents d'élèves.

Pour la fédération SUD EDUCATION
Philippe BARRE et Francis LANAO
2 JUILLET 2007